



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 mars 2024 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Quorum : 9

Présents :

M. BOUET Benoit, M. BOURGUIGNON Dominique, Mme COLOMBIER Dominique, M. COUREL Francis, Mme DEFLUBE Fabienne, M. DESERT Cyrille, Mme DUVAL Stéphanie, Mme FUSSIEN Catherine, Mme HURAY Nathalie, M. MASSON Vincent, Mme PIERRAT Estelle

Procuration(s) :

M. DHOMMEE Thierry donne pouvoir à M. MASSON Vincent

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. DHOMMEE Thierry, Mme GOBET Elodie, M. MASSON Laurent, M. PORTELLO Mickaël

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. BOUET Benoit

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15/03/2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023

Sous la Présidence de M. BOURGUIGNON, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif de M. le Maire, puis le compte de gestion de M. le Receveur Percepteur, Receveur Municipal.

Section de fonctionnement : excédent 305 213,18 €

Section d'investissement : déficit 65 885,93 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. BOUET Benoit

3 - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, constatant qu'il fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 305 213,18 €

- un déficit d'investissement de 65 885,93 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- report en recette de fonctionnement 002 : 239 387,25 €

- excédents de fonctionnement capitalisés 1068 : 65 885,93 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge

27500 CORNEVILLE SUR RISLE

tel : 02.32.57.00.44 Fax : 02.32.41.70.67

mail : mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr

4 - Vote des taux d'impositions 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 33.36 %
- Taxe foncière (non bâti) 33.39 %
- Taxe d'habitation 11.05 %

pour un produit de :

- | | |
|--|-----------|
| - Taxe foncier bâti 1 127 000 x 33.36 % = | 375 967 € |
| - Taxe foncier non bâti 88 600 x 33.39 % = | 29 584 € |
| - Taxe d'habitation 138 700 x 11,05 % = | 15 326 € |

Pour un total de : 420 877

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après avoir examiné article par article le budget primitif 2024, approuve à l'unanimité des présents, les propositions de M. le Maire et vote le budget équilibré en recettes et en dépenses qui s'élève à :

- Section de fonctionnement 1 075 239,25 €
- Section d'investissement 268 365,93

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Réfection de l'escalier du clocher de l'église

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'escalier du clocher de l'église est devenue trop dangereux et qu'il est nécessaire de le remplacer très rapidement afin de pouvoir continuer la maintenance des cloches. La dépense sera prévue au Budget Primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Fourniture et pose d'un appareil de mise en volée pour la cloche de l'église

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appareil de mise en volée de la cloche est hors service et nécessite son remplacement. La Société Biard et Roy, avec qui nous avons un contrat de maintenance, nous propose un devis du 12.03.2024 d'un montant de 1 512 € TTC.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

La dépense sera inscrit au budget Primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Achat de matériel pour réhabiliter l'électricité de la sacristie

Le Maire propose au Conseil Municipal de refaire l'électricité de la sacristie, celle-ci étant vétuste et dangereuse.

Un devis de fourniture de la Société Centre Elec à Honfleur pour un montant de 2 578.81 € TTC.

Les travaux seront réalisés par nos services.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

La dépenses sera inscrite au Budget Primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Achat du service Bip Mono Alerte pour l'école

Suite à la demande de la Directrice des écoles, le maire soumet l'achat d'un Bip Mono Alerte. Un devis de la Société Nice Solutions à Nice, d'un montant de 1 281.60 € TTC a été établi le 24.03.2024.
Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.
La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Travaux défense incendie - Installation d'une bâche de 30 m3 Chemin de la Sablonnière

Afin de poursuivre nos travaux de défense incendie pour couvrir notre territoire, le Maire propose l'installation d'une citerne souple incendie de 30 m3, sur le terrain de M. LEVEQUE, Chemin de la Sablonnière.
Une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune sera signée par les deux parties.
Coût de l'installation 4 677.20 € TTC selon le devis de la Société Solution Environnement à Saint Mards de Blacarville.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Questions diverses

Fait à CORNEVILLE SUR RISLE
Le Maire,

